



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LAMPAUL-GUIMILIAU

Port du masque obligatoire dans les bâtiments publics

À compter de ce lundi 20 juillet 2020, le port du masque devient obligatoire dans l'ensemble des bâtiments recevant du public (mairie, bibliothèque, maison du patrimoine, église, etc). Nous sommes dans l'obligation de refuser l'accès à toute personne ne respectant pas cette mesure.